



HAL
open science

Le rôle de la Princesse des Ursins dans la préparation des langes bénits destinés au Duc de Bourgogne (1682-1683)

Anne-Madeleine Goulet

► **To cite this version:**

Anne-Madeleine Goulet. Le rôle de la Princesse des Ursins dans la préparation des langes bénits destinés au Duc de Bourgogne (1682-1683). Cahiers Saint-Simon, 2021, 49, pp.11-23. hal-03457968

HAL Id: hal-03457968

<https://hal.science/hal-03457968>

Submitted on 4 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

[Preprint] Le rôle de la Princesse des Ursins dans la préparation des langes bénits destinés au Duc de Bourgogne (1682-1683)

En août 1701, lorsque la princesse des Ursins quitta Rome pour devenir *camarera mayor* de la jeune reine d'Espagne, elle n'était pas encore ce personnage «fameux» et «si grandement singulier» que Saint-Simon s'est plu à décrire¹. L'obtention, à cinquante-neuf ans, de la plus haute charge que pouvait occuper une femme à la cour d'Espagne ne fut pas le fruit du hasard. Entre 1675, date de son mariage avec le duc de Bracciano à Rome – elle avait alors trente-trois ans – et 1701, la princesse avait développé son entregent, c'est-à-dire une «manière adroite & civile de vivre dans le monde» pour reprendre la définition de Furetière, et un art consommé de l'entremise². Grâce à la facilité avec laquelle elle apportait sa médiation dans certaines négociations, Marie-Anne de la Trémoille avait acquis progressivement de l'autorité en se tenant le plus possible «près du cœur des choses»³.

Pour observer sa manière de faire, il convient d'isoler certaines situations où ces manières soient visibles. L'enquête que nous avons menée durant plusieurs années dans les archives romaines nous a permis de repérer quelques-unes de ces situations et nous avons choisi de concentrer notre propos sur un épisode singulier des relations franco-romaines en 1682-1683, dans lequel la princesse a joué un rôle important jusqu'à présent totalement ignoré⁴. Le présent article trouve son origine dans la lecture d'un passage d'un *avviso* conservé aux Archives Apostoliques du Vatican⁵. Rappelons que les *avvisi* étaient des sortes de rapports faits sur l'actualité, chaque semaine, pour le compte d'institutions, ou de grandes familles, qui se faisaient envoyer les nouvelles politiques, sociales et artistiques des autres villes d'Italie et d'Europe. Nous citons ici un *avviso* daté du 3 avril 1683 et établi pour la *Segreteria d'État*:

Hier on porta au Palais [Apostolique] les langes bénits destinés au duc de Bourgogne, d'une riche et belle confection, et l'on fit voir le linge à la duchesse de Bracciano⁶; elle appela sa sœur pour l'examiner; elles n'y trouvèrent rien à redire, de sorte que, tout étant en ordre, monseigneur Ranuzzi n'attend plus qu'un signe de Sa Béatitude pour entreprendre le voyage pour Paris⁷.

1. Dans la présente étude, les références aux *Mémoires* de Saint-Simon renvoient à l'édition d'Yves Coirault pour la «Bibliothèque de la Pléiade» (Paris, Gallimard, 1983-1988, 8 vol.). Ici t. I, p. 473.

2. Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, La Haye et Rotterdam, chez Arnout & Reinier Leers, 1690: «Entremise: médiation, facilité qu'une tierce personne apporte à négotier, à terminer quelque affaire».

3. «Being near the heart of things» — nous empruntons ici la formule suggestive de l'anthropologue américain Clifford Geertz dans son analyse des symboliques du pouvoir, et plus précisément des processus qui confèrent ce que l'on nomme «charisme» à l'individu capable de se tenir «près du cœur des choses». Clifford Geertz, «Centers, kings and charisma: reflections on the symbolics of power», dans Joseph Ben-David et Terry Nichols Clarke (dir.), *Culture and its creators: essays in honor of Edward Shils*, Chicago (Ill.)/USA, University of Chicago Press, 1977, p. 150-177.

4. Cette enquête a été menée en collaboration étroite avec Orsetta Baroncelli, diplômée de la *Scuola di Archivistica, Paleografia e Diplomatica de l'Archivio di Stato* de Rome.

5. Il s'agit de la nouvelle dénomination utilisée, depuis l'automne 2019, pour les Archives secrètes apostoliques du Vatican.

6. Après avoir porté le titre de Madame de Chalais (1659-1675), Marie-Anne de La Trémoille se nomma successivement duchesse de Bracciano (1675-1696), puis princesse des Ursins (1696-1722). En 1696 Flavio Orsini dut en effet céder le fief de Bracciano et le titre ducal au neveu du pape, Livio Odescalchi.

7. Nous soulignons. «Hier furnace portate a Palazzo [Apostolico] le fascie destinate per il duca di Borgogna con vago e ricco lavoro, e la biancheria fatta vedere alla duchessa di Bracciano; chiamò la sorella ad esaminarla senza trovarvi censure sicché, 'sendo tutto all'ordine, monsignor Ranucci non aspetta che il cenno di sua Beatitudine per intraprendere il viaggio di Parigi» (Cité du Vatican, Archives Apostoliques du Vatican [ensuite V-CVaav], *Segreteria di Stato, Avvisi*, b. 46, ff. 534r-535v, en part. fol. 534v, 3 avril 1683). On rencontre un *avviso* très semblable conservé à la Bibliothèque Apostolique du Vatican (*Barberiniano Latino*, b. 6424, fol. 32v).

De quoi s'agissait-il? L'envoi des langes bénits (en italien *fasce benedette*) désigne un présent rituel que le pape adressait aux premiers-nés des cours souveraines d'Europe destinés un jour à monter eux-mêmes sur le trône. Ces présents diplomatiques ont été récemment étudiés par Maëlig Chauvin, dans sa thèse de doctorat consacrée aux cadeaux diplomatiques offerts aux puissances européennes par la papauté de 1605 à 1721⁸. L'auteur montre combien ces objets, représentatifs du savoir-faire artistique à Rome, servaient d'instruments pour assurer la suprématie du Saint-Siège et contribuaient au rayonnement de la cour pontificale à l'étranger. Par ce don précieux et fortement symbolique, le pape signifiait que l'Église, telle une mère qui emmaillote son enfant, protégeait de son manteau maternel ceux qui un jour seraient les représentants de Dieu sur la terre⁹. Le premier envoi remontait à 1601, lorsque le pape Clément VIII Aldobrandini prit l'initiative d'adresser à Philippe III d'Espagne et à Henri IV des langes finement ouvragés destinés à célébrer la naissance, dans le premier cas, de l'infante Anne (Anne d'Autriche) et, dans le second cas, du futur Louis XIII¹⁰.

L'envoi des *langes bénits* supposait diverses étapes qui devaient être scrupuleusement respectées: le souverain destinataire adressait tout d'abord au pape une demande officielle, que ce dernier devait accepter. Le souverain pontife choisissait ensuite un nonce extraordinaire ou un amlégat pontifical pour porter les langes bénits aux souverains qui venaient d'avoir un héritier. La réalisation du trousseau débutait alors à Rome, sous la supervision généralement d'une grande dame issue de l'aristocratie romaine. Le cadeau était constitué d'un trousseau d'apparat complet pour nouveau-né. Une fois que le pape avait béni les langes, on les exposait pendant quelques jours au palais apostolique. Le prélat choisi pour les porter en terre étrangère entreprenait alors le voyage¹¹.

Mais comment comprendre la présence et le rôle de Madame de Bracciano dans l'épisode de 1683? Et pourquoi fit-elle appel à sa sœur, tout juste arrivée à Rome, pour vérifier la conformité du cadeau aux normes diplomatiques? L'enquête, qui pourrait de prime abord paraître anecdotique, nous conduit au cœur de l'histoire politique de l'Europe de l'époque. Dans un premier temps nous replacerons l'événement dans son contexte historique et politique, puis nous en examinerons les diverses étapes, avant d'analyser l'importance qu'il revêtait pour la duchesse de Bracciano. Pour reconstituer le plus fidèlement possible la chronologie des faits, nous nous appuyerons sur la *Gazette* de France et diverses sortes de documents d'archives rédigés entre la fin du mois d'août 1682 et la mi-août de l'année suivante, et issus des *avvisi* de la Secrétairerie d'État, de ceux conservés dans les manuscrits *Barberiniani Latini* et de ceux de la Bibliothèque Corsini de Rome. Nous exploiterons également l'*istrumento di consegna*, c'est-à-dire l'acte notarié de remise, par le majordome du pape (à l'époque Orazio Mattei), des langes bénits à Angelo Ranuzzi, nonce apostolique chargé de les présenter au père du duc de Bourgogne, le dauphin de France¹².

8. Maëlig Chauvin, *L'arte di regalare. Les cadeaux diplomatiques offerts aux puissances européennes par la Papauté de Paul V Borghese (1605) à Clément XI Albani (1721)*, Thèse de doctorat en histoire de l'art préparée sous la direction d'Étienne Jollet, Université de Paris Sorbonne (Paris I), 21 novembre 2020. Voir notamment p. 213-229.

9. Giuseppe Sacchi Lodispoto, «Angelo Maria Ranuzzi a Fontainebleau. Due tempere secentesche nel museo di Roma», *Bolletino dei Musei comunali di Roma*, 1989, p. 87-94, ici p. 88. Voir aussi Bernard Barbiche, «Les nonciatures en France de Maffeo Barberini», dans Lorenza Mochi Onori, Sebastian Schütze et Francesco Solinas (dir.), *I Barberini e la cultura europea del Seicento*, Actes du colloque international (7-11 décembre 2004, Rome), Rome, De Luca, 2007, p. 31-36.

10. Pour une histoire de l'envoi des *fasce benedette*, voir Giuseppe Sacchi Lodispoto, «Le fasce benedette», *Strenna dei Romanisti*, 50, 1989, p. 513-536. Voir aussi Gaetano Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica da San Pietro sino ai nostri giorni*, Venise, Tipografia Emiliana, 1840-1861, s.v. «Fasce benedette».

11. La suite des étapes est bien connue: le nonce faisait une entrée solennelle dans la ville qui abritait la cour destinataire, puis présentait les *fasce* en grande pompe, avec lecture du bref pontifical, c'est-à-dire des lettres de créance qui attestaient la mission du prélat. Après une allocution du nonce, le souverain destinataire lui remettait des cadeaux qui lui étaient destinés. Le prélat préparait ensuite une relation de la présentation solennelle des *fasce*.

12. V-CVaav, *Palazzo Apostolico, Computisteria*, b. 5602, capitolo II-B.

Le 6 août 1682 le duc de Bourgogne naissait au château de Versailles. Le 21 août l'ambassadeur de France à Rome, François-Hannibal d'Estrées (1623-1687), reçut un courrier extraordinaire en provenance de la cour de France, qui l'informait de la naissance du duc de Bourgogne et qui fut complété, dès le lendemain, par un second courrier auquel étaient jointes cette fois des lettres autographes rédigées par Louis XIV, la reine et le dauphin¹³. Louis XIV, roi Très Chrétien, sollicitait, pour son petit-fils le duc de Bourgogne, l'envoi des langes bénits.

Le duc d'Estrées devait désormais remettre en mains propres au pape la lettre de Louis XIV, ce qu'il fit le 23 août, en se rendant en grande pompe à une audience extraordinaire du souverain pontife, avec un cortège de vingt-cinq prélats et de plus de cent carrosses.¹⁴ En 1661 Louis XIV avait lui-même reçu les *langes bénits* lors de la naissance de son fils aîné, Louis de France. Mais cette fois, la demande était pour le moins surprenante: le duc de Bourgogne n'était pas le premier-né d'un souverain régnant, mais le fils du grand dauphin. Cette sollicitation était sans précédent et appelait donc réflexion.

Ce n'est que le 24 octobre 1682, qu'un *avviso* annonçait que le pape avait finalement accepté l'envoi des langes bénits et ordonné leur préparation¹⁵. Pourquoi cette acceptation tardive? Cette décision avait un arrière-plan politique et diplomatique bien précis. Depuis quelques années, les relations diplomatiques entre Louis XIV et le pape Odescalchi étaient particulièrement tendues et nous ne donnerons ici que les éléments nécessaires à la compréhension de la situation¹⁶.

En 1673, Louis XIV, par la déclaration de Saint-Germain, avait étendu à tout le royaume le droit de régale, qui concernait l'ensemble des droits que le roi de France avait sur un certain nombre de diocèses du royaume lorsqu'ils étaient en vacance d'évêque titulaire, notamment le droit à disposer des rentes des bénéfices vacants et de nommer les titulaires des périodes de vacance. Cette extension, qui constituait un empiètement de la bureaucratie royale sur les droits de l'Église, avait provoqué un âpre conflit avec la cour pontificale et cette querelle était toujours en cours¹⁷.

Le dernier nonce à Paris, monseigneur Pompeo Varese, mort le 4 novembre 1678 durant sa mission en France, n'avait pas reçu les honneurs auxquels il aurait pu légitimement prétendre, ce que le pape avait vécu comme un affront personnel. En conséquence, le nonce n'avait pas été remplacé.

En 1682 l'assemblée extraordinaire du clergé du royaume de France avait adopté la Déclaration des Quatre articles, rédigée par Bossuet, qui définissait les «libertés de l'Église gallicane» et, en conséquence, restreignait considérablement l'autorité papale. La Déclaration affirmait notamment l'indépendance absolue du roi de France en matière de pouvoir temporel et, au niveau de l'autorité spirituelle, proclamait la supériorité du concile sur le pape, lequel n'était pas «infaillible dans les matières de foi sans le consentement de l'Église»¹⁸.

Dès son arrivée sur le trône le pape avait voulu supprimer le privilège diplomatique des «quartiers», qui garantissait aux quartiers où se trouvaient les ambassades l'immunité vis-à-vis de

13. V-CVaav, *Segreteria di Stato, Avvisi*, b. 46, ff. 301r-302r, en part. fol. 301r.

14. V-CVaav, *Avvisi*, vol. 46, ff. 309r-310v.

15. *Biblioteca Corsiniana*, 36 A16, anciennement 1729, ff. 530r-531v, en particulier fol. 530v.

16. Voir notamment l'article déjà cité de G. Sacchi Lodispoto, «Angelo Maria Ranuzzi a Fontainebleau», p. 88; Ludwig F. von Pastor, 1908-1934, *Storia dei Papi dalla fine del medioevo [Geschichte der Päpste]*, Édition italienne par Angelo Mercati et Pio Cenci, Rome, Desclée, t. 14/2, p. 230 et suivantes.

17. Voir Marc Dubruel, 1923, «La Cour de Rome et l'extension de la régale», *Revue d'histoire de l'Église de France*, n° 9 (43), 1923, p. 161-184, ici p. 162.

18. Pierre Blet, «Louis XIV et le Saint Siège à la lumière de deux publications récentes: le conflit de la Régale. La fable de l'excommunication secrète. La réconciliation de 1693», *Archivum Historiae Pontificiae*, n° 12, 1974, p. 309-337, en particulier la p. 311.

la police pontificale¹⁹. Or la France et l'Espagne prétendaient à cette franchise sur des zones qui dépassaient largement les limites initiales du quartier de leurs ambassades respectives et refusaient d'obtempérer face aux remontrances pontificales.

Dernier élément enfin : dans le domaine de la politique internationale, Innocent XI, depuis son élévation au trône pontifical, avait constitué une ligue des nations catholiques afin de venir en aide à l'Empereur dans sa lutte contre les Turcs. Or Louis XIV, à qui une éventuelle défaite des Habsbourg aurait permis d'étendre sa suprématie en Europe, avait refusé d'y adhérer. Désireux de rallier la couronne de France à la ligue contre l'ennemi commun qui menaçait l'Europe et la chrétienté tout entière et après qu'il eut reçu un mémoire par lequel le roi de France réitérait sa demande avec insistance, Innocent XI accepta finalement d'envoyer les langes bénits à la cour de France. Par ce geste de conciliation le pape espérait parvenir à un apaisement des relations diplomatiques avec la France²⁰.

Dans ce contexte précis l'épisode des langes bénits revêt donc un rôle très politique. On peut aussi estimer que le pape, face au pragmatisme de Louis XIV — voire à son réalisme politique —, et à une époque où le « pouvoir des clefs » de Saint-Pierre, pour reprendre le titre de la thèse de Benoît Schmitz, ne suffisait plus à asseoir sa suprématie politique, s'attribuait, par l'envoi de ces langes bénits, un rôle de confirmation des liens de filiation dynastique²¹.

Au début du mois de février 1683, ce fut l'archevêque de Fano, le bolonais Angelo Maria Ranuzzi (1626-1689), qui fut choisi comme nonce extraordinaire pour porter l'insigne présent papal²². Le 20 mars un *avviso* présentait les langes comme terminés²³. Le 23 mars 1683, la *Gazette* informait que l'on préparait également d'autres présents que le pape destinait au duc de Bourgogne²⁴.

Le 3 avril suivant un nouvel *avviso* annonçait le transport des langes au palais apostolique afin que la duchesse de Bracciano pût vérifier l'ensemble. Nous retrouvons la citation qui est à l'origine de cette étude et que nous avons mentionnée en introduction. Afin de passer en revue chaque élément du trousseau, Marie-Anne de La Trémoille avait sollicité l'aide de sa sœur qui, pas plus qu'elle, ne trouva à redire au travail accompli à la perfection.

Le 6 avril 1683 eut lieu la cérémonie de bénédiction des langes²⁵. Le 13 avril Orazio Mattei, qui fut majordome du pape de 1676 à 1688, c'est-à-dire le premier des familiers du pape, appelé à devenir cardinal, remit au nonce les langes bénits²⁶.

19. Sur la « querelle du quartier », voir l'article déjà cité de Pierre Blet.

20. Voir *La Francia turbantizzata causa delle guerre presenti*, Cologne, s.n., 1689, p. 37 : le pape « inviò parimente Ranucci in Francia, in qualità di Nuntio, per indurre il Rè à contribuer alla liberatione di Vienna, & a fine che vi fosse meglio ricevuto, gli diede le fascie benedette, per presentarle in suo nome al Duca di Borgogna figlio di Monsù il Delfino ». Voir aussi Gaetano Platania, « Innocent XI Odescalchi et l'esprit de "croisade" », *XVIIe siècle*, n° 199, 1998, p. 247-276.

21. Benoît Schmitz, *Le Pouvoir des clefs au XVI^e siècle. La suprématie pontificale et son exercice face aux contestations religieuses et politiques*, Thèse de doctorat préparée sous la direction d'Alain Tallon, Université de Paris Sorbonne (Paris IV), 30 novembre 2013.

22. Rome, *Archivio di Stato* [ensuite I-Ras], *Archivio Cartari Febei*, Serie II, b. 89, ff. 19r-20r (11 février 1683). Voir aussi V-CVaav, *Segreteria di Stato, Avvisi*, b. 46, ff. 478r-479r, en part. fol. 479r (13 février 1683). Le 13 février, dans la *Gazette*, on apprenait que « Le Pape a choisi le sieur Ranucci Bolonois Evesque de Fano, ci-devant, Inquisiteur à Malte, Gouverneur de la Marche, & Nonce à Turin & en Pologne, pour porter en qualité de Nonce Extraordinaire, les Langes benits à Monseigneur le Duc de Bourgogne » (*Gazette*, Paris, Paris, Bureau d'adresse, 1684, p. 128).

23. V-CVaav, *Segreteria di Stato, Avvisi*, b. 46, ff. 518r-519r, en part. fol. 519r.

24. *Gazette* déjà citée, p. 188.

25. *Gazette* déjà citée, p. 212.

26. V-CVaav, *Segreteria di Stato, Avvisi*, vol. 46, ff. 550r-551r, en particulier ff. 550v et 551r, *avviso* envoyé de Rome le 16 avril 1683. Maëlig Chauvin rappelle le rôle du majordome du palais pontifical dans la vérification de la conformité de certains présents diplomatiques (doctorat déjà cité, p. 88 et suivantes).

Le 27 avril, Ranuzzi quittait Rome pour Civitavecchia où il devait embarquer à bord d'une galère pontificale pour se rendre à Marseille²⁷. Outre les langes, il emportait plusieurs cadeaux qu'il avait dû acheter sur ses deniers, parmi lesquels douze vases de porphyre d'une valeur de 2000 écus, destinés au roi²⁸. Il était en outre porteur d'un bref pontifical, qui réitérait la demande de la participation de la France à la ligue contre les Turcs²⁹.

LE PRÉSENT TEL QU'EN LUI-MÊME

La réalisation du trousseau s'effectua courant mars 1683. C'est sous la plume de Carlo Cartari que l'on trouve les informations les plus précises sur la fabrication de l'œuvre d'art. Cartari était avocat au consistoire, c'est-à-dire qu'il était un avocat de l'Église. De 1642 à sa mort, en 1697, il tint un journal où il rassemblait des nouvelles historiques et liées aux faits divers de Rome, le tout rassemblé sous la forme de trente-et-un *Diari*, qu'il nomma *Effemeridi*³⁰. Voici ce qu'on lit sous sa plume :

La broderie des langes bénits et autres cadeaux pour envoyer au duc de Bourgogne s'effectue dans la maison du fils de feu Giovanni Paolo Tedesco sur la place d'Espagne, et bien que les ouvriers soient nombreux, on dit pourtant que le nonce Ranucci ne partira pas avant le début du mois de mai³¹.

L'ouvrage avait été confié à Filippo Schor³², fils du grand architecte Giovanni Paolo, dit le *tedesco*, qui fut le collaborateur du Bernin, et qui réalisa de nombreux décors de fêtes, des décors de théâtre, mais aussi des carrosses luxueux que le Tout Rome s'arrachait ou encore des meubles.

27. I-Ras, *Archivio Cartari Febei*, Serie II, b. 89, fol. 60v (27 avril 1683). Ce n'est pas notre propos d'évoquer ici les rebondissements multiples que connut la mission de Ranuzzi au cours des semaines qui suivirent. Voir Angelo Maria Ranuzzi, *Lettere da Parigi a Domenico Federici (1683-1687)*, éd. Francesco Maria Cecchini, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 1988 ; Bruno Neveu (éd.), *Correspondance du nonce en France Angelo Ranuzzi (1683-1689)*, Rome, École française de Rome - Université pontificale grégorienne, coll. «Acta Nuntiaturae Galliae» 10, 1973.

28. «Portando, tra gli altri regali in Francia, molti vasi di porfido con superbo lavoro et un occhialone [pour *cannocchiale*, une longue-vue] di rara perfettione, col quale si scuopre gran lontananza di paese» (V-CVaav, Segreteria di Stato, Avvisi, vol. 46, ff. 574r-575r, en particulier ff. 574r et 575r). Sur le fait que Ranuzzi dut acheter lui-même les cadeaux et pour une présentation détaillée des cadeaux, voir l'introduction de Bruno Neveu dans son édition déjà citée de la *Correspondance* de Ranuzzi, p. 27. Pour l'indication d'autres sources d'archives, voir la thèse déjà citée de Maëlig Chauvin, p. 121, note 321.

29. Charles Gérin a publié ce bref dans son étude intitulée «Le pape Innocent XI et le siège de Vienne en 1683», *Revue des questions historiques*, n° 39, 1886, p. 95-145, ici p. 130-131.

30. Protégé par Antonio Barberini, cardinal en charge de la Bibliothèque Apostolique, il s'était vu confier la responsabilité de l'*Archivium Arcis*, c'est-à-dire le noyau le plus ancien des Archives vaticanes, constitué des coffres divers et variés entreposés au château Saint-Ange à partir du pontificat de Sixte IV (1471-1484).

31. I-Ras, *Archivio Cartari Febei*, Serie II, b. 89, fol. 33r: «Il ricamo delle fascie ed altri accompagnamenti per mandare al duca di Borgogna si lavora in casa del figlio del *quondam* Giovanni Paolo Todesco nella piazza di Spagna e, benché siano molti gli operai, si dice però che il nunzio Ranucci non partirà prima del principio di maggio» (3 mars 1683).

32. Sur Filippo Schor, voir Alba Cappellieri, «Filippo e Cristoforo Schor. "Regi Architetti e Ingegneri" alla Corte di Napoli (1683-1725)», dans *Capolavori in festa. Effimero barocco a Largo di Palazzo*, Naples, Electa, 1997, p. 73-89. Sur son père, grand ami et collaborateur du Bernin, lequel estimait qu'il était le meilleur artiste en matière de décoration théâtrale, voir Elena Tamburini, «Le feste dei Colonna: la Contestabilessa e Giovanni Paolo Schor», dans Marcello Fagiolo (dir.), *La Festa a Roma dal Rinascimento al 1870*, Turin, Allemandi, 1997, p. 134-139 ; parmi les nombreux travaux de Christina Strunck, on signalera l'ouvrage qu'elle a dirigé, *Johann Paul Schor und die internationale Sprache des Barock. Un regista del gran teatro del barocco, Akten des Internationalen Studentages der Bibliotheca Hertziana, Rom, 6.-7. Oktober 2003*, Munich, Hirmer, coll. «Römische Studien der Bibliotheca Hertziana» 21, 2008.

On pense par exemple au célèbre lit³³ qu'il imagina pour le premier fils du connétable Colonna et de Maria Mancini, dont on dit qu'il a inspiré le projet de Jean-Baptiste Tuby pour la fontaine du char d'Apollon à Versailles³⁴. Pour son entreprise majeure — la réalisation de la voûte de la galerie du palais Colonna à Rome —, il avait reçu l'aide de ses fils, dont Filippo, appelé par la suite à une brillante carrière, d'abord à Naples, puis à Madrid³⁵.

Dans la demeure de Filippo Schor, place d'Espagne, travaillaient de nombreux ouvriers. Le 18 mars 1683, Cartari délivrait des renseignements supplémentaires³⁶ : ce jeudi-là, le diariste se rendit chez Schor en compagnie de six de ses collègues, comme lui avocats au consistoire. Là ils purent admirer les langes (*fascè*), les pèlerines (*mantellette*) et les *fasciatori* (carrés de toile que l'on pliait en triangle et qui formaient une sorte de culotte pour les nouveau-nés). Pour réaliser ces pièces, trente-deux personnes opéraient à partir des dessins de Filippo Schor dans les trois pièces de l'atelier. Douze autres artisans, vraisemblablement en provenance de Gênes et de Florence³⁷, avaient été appelés en renfort, ce qui portait à pas moins de quarante-quatre le nombre de personnes impliquées dans la réalisation de l'ouvrage !

Outre les pièces déjà mentionnées, les artisans s'appliquaient à parachever le linge de toile très fine (*biancaria... in tela finissima*), avec des dentelles (*merletti*) et des filets que les visiteurs jugèrent merveilleux (*reticelle maravigliose*) : ils réalisaient quatre éléments pour chaque pièce, soit quatre paires de draps (*lenzuoli*), quatre chemises (*camice*), quatre bonnets (*cuffie*) etc. Les broderies de ce superbe ouvrage s'effectuaient sur fond blanc, tandis que l'intérieur était doublé de fil ras de couleur bleu ciel (*turchino celeste*). Les armes du pape, celles du royaume de Bourgogne, du grand dauphin et de la dauphine étaient bien visibles³⁸.

Cartari et ses compagnons s'étaient enquis du coût de l'ouvrage auprès du brodeur principal (*ricamatore principale*) : si l'on tenait compte des cadeaux qui devaient accompagner l'envoi des langes bénits, l'opération revenait à douze mille écus. Selon leur interlocuteur, un quart de cette somme faramineuse — on rappellera qu'un professeur d'université à Rome, dans ces années-là, gagnait 166 écus par an³⁹ —, servait à rémunérer le travail de broderie.

Le tableau conservé aujourd'hui par le *Museo di Roma* représente la remise des *fascè benedette* par Angelo Maria Ranuzzi à Fontainebleau le 24 août 1683⁴⁰. Le *Mercure galant* rapporte que lors de la

33. Voir l'article de Tiziana Checchi, «Lusso e magnificenza a Palazzo Colonna: il *lit de parade* di Johann Paul Schor, la galleria grande e il contestabile Filippo II», dans Adriano Amendola (dir.), *Lusingare la vista: il colore e la magnificenza a Roma tra tardo Rinascimento e Barocco*, Città del Vaticano, edizioni Musei vaticani, 2017, p. 249-265.

34. Voir Christina Strunck, «Johann Paul Schor, capo disegnatore della famiglia Colonna. Nuove piste di ricerca», dans Maria Matilde Simari et Alessandra Griffo (éd.), *Il carro d'oro di Johann Paul Schor: l'effimero splendore dei carnevali barocchi, Catalogo della mostra a Firenze - Sala delle Nicchie di Palazzo Pitti - Febbraio, Maggio 2019*, Livourne, Sillabe, 2019, p. 70-89, ici p. 78.

35. Outre les travaux d'Alba Cappellieri et ceux de Christina Strunck, déjà cités, voir José María Domínguez Rodríguez, *Roma, Naples, Madrid. Mecenas e musical del Duque de Medinaceli, 1687-1710*, Cassel, Reichenberger, 2013, p. 62-64, 204, 206.

36. I-Ras, *Archivio Cartari Febei*, Serie II, b. 89, cc. 35^{rv} (18 mars 1683).

37. Maëlig Chauvin indique en effet que «des artisans génois et florentins avaient réalisé les broderies des langes» (thèse déjà citée, p. 221). Elle apporte aussi de nombreux détails sur les contenants de grand prix qui allaient permettre de transporter les langes bénits (p. 222).

38. *Gazette*, 17 avril 1683, p. 236-237.

39. Cette information provient de l'ouvrage dirigé par Richard E. Spear et Philip L. Sohm, *Painting for Profit. The Economic Lives of Seventeenth-Century Italian Painters*, New Haven-Londres, Yale University Press, 2010, p. 36-37.

40. Le musée conserve un deuxième tableau, du même artiste, qui représente le moment où Louis XIV imposa la barrette cardinalice à Ranuzzi à Fontainebleau, le 6 novembre 1686 (Inv. MR 44090). Voir Giuseppe Sacchi Lodispoto, «Angelo Maria Ranuzzi a Fontainebleau», art. cité. Dans son étude, l'historien d'art estime que les deux tableaux ont été réalisés pour un commanditaire italien, peut-être de Bologne, et qu'ils proviendraient du palais romain habité dans les années 1700 par le futur cardinal Alberoni. Ce palais Lana-Buratti, aujourd'hui détruit, se trouvait *via del Tritone*, dans le *rione Trevi*, près de l'église des *Santi Angeli Custodi*. Dans son étude de la carrière de Ranuzzi, Francesca Boris, qui ne cite pas le travail de Sacchi Lodispoto et qui ne semble pas connaître les deux

première audience publique du roi, qui eut lieu le lundi 23 août, le nonce fut reçu dans le grand appartement de la reine, tendu de drap violet. Le lendemain le roi lui accorda une deuxième audience publique, cette fois dans la «Chambre du Lit à la Ruelle», au cours de laquelle le prélat remit au souverain un bref du pape. On passa ensuite dans le Grand Cabinet, où les langes étaient exposés⁴¹. De toute évidence le décor qui s'offre ici aux yeux est fantaisiste (en effet on est dans une chambre et non dans le Grand Cabinet) car il ne correspond à aucun décor bellifontain de l'époque: le tableau rassemble en une seule et même représentation plusieurs moments de l'épisode de la remise des langes bénits⁴².

Sur la gauche, le point de vue adopté par le peintre fait ressortir, d'une part les deux coffres à la longueur imposante, ferrés d'argent, habillés de velours cramoisi et munis de poignées de transport, coffres dans lesquels avaient voyagé les divers présents, d'autre part, placée à côté de ces coffres, une table rectangulaire recouverte d'une nappe ouvragée, où les *fascie* et les vases de porphyre, dont le peintre a choisi de n'en représenter que quelques-uns, étaient exposés⁴³. Au premier plan, de dos et appuyé sur le bâton noir propre à sa charge, Michel Chabenat de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, contemple la scène⁴⁴. Au centre du tableau, devant le lit d'apparat, le nonce, en camail, en rochet et en mantelet, s'incline respectueusement devant le souverain. Il désigne du doigt le petit duc de Bourgogne, porté par la maréchale de la Mothe-Houdancourt, gouvernante des enfants de France – là encore le peintre a pris des libertés puisqu'on sait que l'enfant était resté à Versailles car on n'avait pas voulu l'exposer à un changement d'air⁴⁵. Derrière Louis XIV, qui tient à la main le bref du pape que le nonce lui a remis lors de la première audience, sont représentés le dauphin, ceint comme son père du cordon

tableaux qu'il a étudiés, mentionne l'existence d'instructions très intéressantes, qui expriment peut-être le souhait de Ranuzzi lui-même, et qui s'intitulent «Modo per dipingere quattro gran quadri che rapresentino la nunziatura di Francia fatta da Monsignor Ranuzzi quando andò colà a portare le fascie al nato duca di Borgogna figlio del re Lodovico XIII» (*Archivio di Stato* de Bologne, *Carte Politiche, Nunziatura di Francia*, tome XII). Ces quatre toiles seraient selon elle (aujourd'hui disparues. F. Boris cite les instructions données pour l'une de ces toiles, où l'on voyait Louis XIV imposer la barrette cardinalice à Ranuzzi: s'agit-il du tableau qu'a repéré G. Sacchi Lodispoto, qui correspond point pour point aux consignes rapportées? Il serait intéressant d'aller consulter le reste des instructions, pour voir si l'une d'elle a trait à l'épisode des langes bénits, auquel cas nos deux tableaux pourraient avoir fait partie de la série des quatre toiles évoquées dans le document mentionné par F. Boris. Au lieu d'avoir été destiné à la cour pontificale ou tout du moins au monde qui gravitait autour, le tableau que nous reproduisons ici s'inscrirait plutôt dans une logique d'auto-célébration de la famille Ranuzzi. Précisons également que si notre peintre a travaillé à partir de telles instructions, il ne faut pas s'étonner que certains détails du tableau, comme le décor de la chambre par exemple, ne correspondent pas à la réalité historique. Voir Francesca Boris, «“Carte politique”: La carriera di Angelo Ranuzzi (1626-1689) nei documenti dell'archivio familiare», dans Armand Jamme et Olivier Poncet (dir.), *Offices et papauté (XIV^e-XVII^e siècle): charges, hommes, destins*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2005, p. 939-959.

41. *Mercurie galant dédié à monseigneur le Dauphin*, Paris, au Palais, septembre 1683, p. 172-177.

42. Nous remercions Mathieu da Vinha, Guillaume Hanotin et Raphaël Masson pour les échanges que nous avons eus quant à l'interprétation de ce tableau.

43. On lira avec intérêt la lettre que Ranuzzi envoya au cardinal Alderano Cibo le 27 août 1683 (V-CVaav, *Segreteria di Stato, Francia*, b. 169, ff. 722r), dans laquelle il narre l'épisode de la remise des langes bénits. Il insiste notamment sur le soin avec lequel il avait fait disposer les *fascie* dans le cabinet près de la salle d'audience, de manière à ce que l'on puisse en distinguer tous les éléments («erano queste già state [...] disposte ordinatamente in forma che potessero esser tutte ben distintamente vedute nel cabinetto contiguo alla camera dell'udienza»).

44. L'introducteur des ambassadeurs était souvent représenté de dos et avec son bâton, ainsi que l'atteste par exemple le personnage au premier plan à gauche sur l'une des tapisseries qui forment la tenture de *L'Histoire du roi*, dont les cartons sont de la main de Charles Le Brun, et qui s'intitule le *Renouvellement d'alliance entre la France et les Suisses fait dans l'Église Notre-Dame de Paris par le roi Louis XIV et les ambassadeurs des 13 cantons et leurs alliés*.

45. Voir la lettre de Ranuzzi à Cibo, déjà citée. Le nonce précise qu'il rendra visite dès que possible au petit duc de Bourgogne resté à Versailles.

bleu de l'ordre du Saint-Esprit, et le duc d'Orléans, tous deux fils de France, ainsi que le duc de Bourbon et le prince de Conti, princes du sang⁴⁶.

À quelques semaines de la mort de la reine Marie-Thérèse, la cour portait le deuil, mais avec des différences qui méritent quelque explication. Aux côtés de la maréchale de la Mothe-Houdancourt, on distingue trois dames de la cour, vêtues comme elle apparemment en petit deuil puisque leurs vêtements comme leur coiffure observent les canons de la mode. Louis XIV et ceux qui se tiennent derrière lui portent, eux, les marques du grand deuil: le manteau traînant et le crêpe, que l'on distingue sur l'arrière des chapeaux⁴⁷. Comment expliquer cette différence entre grand et petit deuil? À la mort de la reine, Louis XIV avait pris le tenue de deuil en violet avec un manteau traînant. En août il avait quitté ce grand deuil, peu avant son départ de Saint-Cloud pour aller à Fontainebleau. Mais le cérémonial voulait que le roi continuât de porter le grand deuil pour les premières audiences publiques d'ambassadeurs⁴⁸. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'il porte le manteau long et que les dames de la cour, elles, aient déjà renoncé à la mante de grand deuil.

L'existence de ce tableau, qui fixe dans les mémoires l'épisode de la remise des langes bénits, atteste l'importance de l'événement dans la vie internationale de l'Europe de l'époque.

[Insérer ici l'image.]

Légende: Anonyme du XVII^e siècle, «Il nunzio straordinario Ranuzzi presenta a Luigi XIV le fasce benedette per il duca di Borgogna», peinture *a tempera*, Inv. MR 1269. Inscription: «MS RA[N]UZZI NUNZIO AP[OSTO]LICO PRESENTA LE FASCIE AL RE CHRIST[IANISSI]MO PER IL DUCA DI BORGOGNA LI 24 AGOSTO 1683».

Reproduction sur concession de la *Sovrintendenza Capitolina ai Beni Culturali - Museo di Roma*

LE RÔLE DE MARIE-ANNE DE LA TRÉMOILLE

Il convient à présent de situer très précisément cet épisode dans la vie personnelle de Madame de Bracciano. Le 19 février 1683 elle était rentrée à Rome, après une absence de sept longues années passées à la cour de France, années qu'elle avait mises à profit pour obtenir qu'elle et son mari puissent jouir du titre de «princes étrangers» à la cour de France, un titre dont l'attribution dépendait totalement de la faveur royale⁴⁹. Auréolée du prestige de ce nouveau titre, elle ramenait

46. Pour l'identification des personnages, nous nous appuyons d'abord sur la lettre déjà citée de Ranuzzi à Cibo, où il évoque la présence du dauphin et du duc d'Orléans, et sur la relation du *Mercure galant*, qui mentionne aussi le prince de la Roche-sur-Yon, François-Louis, frère cadet de Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti.

47. On reste surpris du blanc de leur costume qui ne compte pas parmi les couleurs du deuil que pratique la cour à cette époque (le violet ou le noir). Est-il possible que cette couleur soit de l'invention du peintre, qui y aurait vu une manière commode d'identifier les membres de la famille royale? Le vêtement du nonce, de blanc vêtu à l'exception d'un rochet grisâtre, fait également problème, car cette couleur caractérisait le Souverain Pontife, et non les prélats. Selon Daniel Aznar, que nous avons consulté et que nous remercions, on ne peut toutefois exclure qu'à l'origine, le vêtement du roi et des autres membres de la famille royale, comme celui de Ranuzzi d'ailleurs, ait été violet – un violet qui tirait à l'époque davantage sur le bleu que notre violet actuel – et que les pigments originaux se soient progressivement décolorés, jusqu'à prendre cette apparence blanche. Cette hypothèse est corroborée par le fait que sur le tableau déjà évoqué représentant l'imposition de la barrette cardinalice, l'habit du nonce paraît également décoloré, alors que le *Mercure galant* a soin de préciser que Ranuzzi était vêtu «de sa soutane violette, du rochet & du mantelet» (1686, p. 663).

48. Nous remercions vivement Chloé Rivière, qui rédige actuellement à l'université d'Orléans une thèse intitulée *Vêtements, parures et identités au Grand Siècle : regards croisés sur la cour de France et l'Europe*, pour les éclaircissements qu'elle nous a apportés sur cette question, à partir de l'étude du dossier O¹ 1043 des Archives Nationales.

49. Nous nous permettons de renvoyer ici à notre article «Marie-Anne de La Trémoille, duchesse de Bracciano: retour d'exil et changement d'identité (1676-1682)», *Rabutinages*, n° 27, 2018, p. 13-27.

avec elle sa sœur Louise-Angélique (1655-1698), de treize ans sa cadette, qui, grâce à ses bons soins, venait d'épouser un prince romain, Antonio Lante della Rovere⁵⁰. Le soir même de l'arrivée des deux sœurs avait eu lieu, au palais Orsini, situé au sud de la place Navone, la première d'un opéra d'Alessandro Scarlatti, commandité par Antonio Lante della Rovere pour célébrer son mariage, son allégeance au parti de France et, dans le même temps, la naissance du duc de Bourgogne⁵¹. Les d'Estrées avaient repoussé au carnaval de 1683 les festivités pour la naissance royale, de manière à attendre le retour de la duchesse de Bracciano et de concentrer les réjouissances sur une période destinée à rester dans les mémoires.

Si Marie-Anne, à la cour de France, était parvenue à faire reconnaître leur titre de princes étrangers, elle n'avait pas obtenu de sa mère le paiement des 170 000 livres de sa dot. Sa mère était morte brusquement en 1679, en abandonnant tous ses biens à ses créanciers. Ainsi que l'a montré Marianne Cermakian, qui vient ainsi confirmer les dires de Saint-Simon, le duc de Bracciano, lors de son mariage, avait probablement été la dupe des d'Estrées⁵², qui lui avaient fait miroiter une fortune que Marie-Anne ne possédait pas, grâce à laquelle il espérait rembourser, en partie du moins, les dettes énormes des Orsini⁵³. Dans un *avviso* du 16 avril 1683, déjà cité, on apprend que les relations entre les époux étaient très tendues :

Les oreilles du duc de Bracciano vont plus mal que jamais, lui que sa femme comptait guérir avec la chanson de 6000 écus d'entrée sur ses biens. La surdité lui est revenue, encore pire qu'avant, quand il a compris qu'il ne pourrait pas en tirer un centime⁵⁴.

On peut estimer que c'est probablement à la suggestion des frères d'Estrées que, moins de trois mois après son retour à Rome, la duchesse de Bracciano fut choisie par Innocent XI, pour donner son *satisfecit* sur les langes bénits. Ce choix s'explique de diverses façons. On allèguera d'abord que la princesse était rompue aux usages de la cour de France et avait une connaissance parfaite de l'étiquette — elle «connaissait son monde», pour reprendre une formule de Saint-Simon⁵⁵. Ses relations avec le parti de France à Rome et avec les ambassadeurs faisaient qu'elle possédait aussi une vraie intelligence de la situation locale. Par son union avec Flavio Orsini, prince du *Soglio*, elle était par ailleurs entrée dans la caste très fermée de la noblesse baronale romaine. La dignité du *Soglio* (c'est-à-dire du Trône), que Flavio Orsini partageait avec le connétable Colonna et qui permettait aux deux chefs de famille de s'asseoir à tour de rôle à la droite du pape lors des cérémonies extraordinaires, faisait de lui «le premier laïc de Rome», ainsi que le rappelait Saint-Simon. En outre, le duc d'Estrées étant veuf depuis longtemps, il manquait une *première dame* au palais Farnèse, siège de l'ambassade de France. La duchesse de Bracciano

50. Le mariage fut d'abord célébré par procuration à Chantilly fin 1682. Une cérémonie eut ensuite lieu en présence des deux époux le 14 février 1683 dans le nord du Latium, à Bagnaia, où se trouvait la villa de villégiature de la famille.

51. Sur cet événement, voir Anne-Madeleine Goulet, «Costumes, décors et machines dans *L'Arsate* (1683) d'Alessandro Scarlatti. Contribution à l'histoire de l'opéra romain au XVII^e siècle», *XVII^e siècle*, n° 262, 2014, p. 139-166; Isabella Cecchini et Anne-Madeleine Goulet, «Celebrating a wedding in the Lante della Rovere family: an exercise in magnificence (1682-1683)», dans Anne-Madeleine Goulet et Michela Berti (dir.), *Noble Magnificence: Cultures of the Performing Arts in Rome, 1644-1740*, Turnhout, Brepols, coll. «Épitome musical», à paraître.

52. On se souviendra des propos de Saint-Simon lorsqu'il narre les tractations pour le mariage de Flavio Orsini et de Marie-Anne de La Trémoille: «M. de Bracciano, tonnelé par les deux cardinaux, se persuade qu'il était amoureux de Mme de Chalais» (*Mémoire*, I, p. 473). Ainsi que le rappelle Yves Coirault, l'adjectif «tonnelé», employé ici au sens figuré, signifie «attiré dans un piège».

53. Sur l'augmentation de la valeur des dots au XVII^e siècle, voir Francesco Calcaterra, 2004, *Corti e cortigiani nella Roma barocca*, Rome, Gangemi editore, 2004, p. 25-30.

54. V-CVaav, *Segreteria di Stato, Avvisi*, vol. 46, ff. 550r – 551r, en part. ff. 550r et 551r: «Peggio che mai stanno l'orecchie del duca di Bracciano che sua moglie credeva guarire con la canzone di 6.000 scuti d'entrata ricavata da' suoi beni, 'sendogli tornata la sordità peggio di prima quando ha visto non poter tirare neppure un baiocco».

55. *Mémoires*, t. II, p. 53.

était devenue, *de facto*, la première dame à Rome, après les reines et les princesses souveraines qui s’y trouvaient. À ces diverses raisons on ajoutera qu’elle était femme et, quoique sans enfant elle-même, on pouvait penser qu’elle possédait la sensibilité nécessaire pour juger de la qualité du trousseau royal. Enfin, du point de vue des d’Estrées et de Marie-Anne elle-même, il s’agissait probablement de compenser par une marque éclatante de prestige l’impécuniosité de la duchesse.

On peut maintenant s’interroger sur les raisons qui poussèrent Madame de Bracciano à faire venir sa sœur pour examiner les langes bénits. Louise-Angélique venait d’épouser le marquis Antonio Lante della Rovere. Un extrait du journal de Cartari, daté du 19 février 1683, nous apprend qu’«on espérait obtenir par une grâce de notre seigneur un titre de principauté pour l’époux», c’est-à-dire pour Antonio⁵⁶. Dans les années antérieures, les Lante avaient d’abord souhaité acheter le fief de Palo, situé sur la côte au nord d’Ostie et qui appartenait à Flavio Orsini — une vente qui aurait été bienvenue pour celui-ci —, mais un litige avait surgi au moment du paiement; on s’était alors acheminé vers un autre traité, avec le duc Mattei cette fois, pour acheter l’une de ses terres, dite de Belmont (Belmonte in Sabina, qui fait partie aujourd’hui de la province de Rome, au nord-est du Latium). La tractation avait eu lieu en 1676 et, en 1681, le pape avait accepté d’ériger la terre en marquisat. Mais, la demande lui ayant été faite d’ériger cette terre en principauté, il refusa la grâce demandée. Cartari poursuit :

L’événement curieux est que l’annonce de ce second traité parvint à Rome et qu’on espérait donner le titre de principauté à ladite terre de Belmont *lorsque le roi de France, sans attendre l’issue de l’affaire, nomma immédiatement l’épouse Lante «la princesse de Belmont»*. On vit donc à Rome dans l’anxiété de connaître l’issue du litige⁵⁷.

Sans même connaître le verdict d’Innocent XI, Louis XIV, qui avait eu vent de la tractation, avait nommé sans attendre Louise-Angélique «princesse de Belmont»! Or le pape rendit un avis négatif, prétextant qu’il ne souhaitait pas multiplier les titres de princes dans Rome. En février 83, les Lante s’apprêtaient à quitter la ville et à se rendre à Bagnaia dès que le Carnaval aurait pris fin, probablement pour se soustraire aux questions d’étiquette délicate que leur présence à Rome n’aurait pas manqué de soulever.

Le Carnaval achevé, un *avviso* de Rome daté du 6 mars faisait état de la cession à Antonio Lante della Rovere de l’Anguillara, un autre fief de Flavio Orsini, à condition qu’il paie 1000 écus par mois aux créanciers du duc de Bracciano. Louise-Angélique Lante della Rovere restait enfermée chez elle car elle refusait de comparaître sans le titre d’Excellence.

La seule raison pour laquelle l’épouse Lante reste chez elle est qu’elle prétend à «l’excellence» et qu’elle ne peut pas comparaître sans titre — un titre que personne ne veut lui donner —, d’où le fait qu’elle pense à faire ériger en principauté ladite Anguilla pour l’obtenir mais on doute que le pape le fasse parce qu’il veut réduire son arrogance⁵⁸.

Peut-être serait-il possible de faire ériger l’Anguillara en principauté? Mais le pape, indisposé par la présomption de la jeune femme, ne semblait guère prêt à se montrer conciliant. Au début

56. «[...] si sperava di ottenere gratia da nostro signore di un titolo di principato per lo sposo» (I-Ras, *Archivio Cartari-Febei*, Serie II, b. 89, ff. 22r-23r).

57. Nous soulignons. «Il curioso avvenimento si è che giunse a Roma l’avviso di questo secondo trattato e che si sperava di darne il titolo di principato al detto luogo di Belmonte, il re di Francia, senza aspettarne l’esito, subito chiamò la Lanti “la principessa di Belmonte”. Si vive dunque in Roma con ansietà di vederne l’esito e si dice che, passato il Carnevale, li sposi torneranno a Bagnaia per dimorarvi qualche tempo» (I-Ras, *Archivio Cartari-Febei*, Serie II, b. 89, ff. 22r-23r).

58. «La sola causa che fa romita in casa la sposa Lanti è perché pretende «l’eccellenza», né vuole comparire senza tal titolo — che niuno vuol darli — onde pensa far eriger in principato detta Anguillara per averlo, ma si dubita non lo faccia il papa perché fa pianger il fumo» (V-CVaa, *Segreteria di Stato, Avvisi*, b. 46, ff. 502r-503v).

du mois d'avril la question n'était toujours pas réglée. Face à l'obstination avec laquelle Louise-Angélique s'attachait à réclamer son titre, le bruit courait qu'elle finirait peut-être par aller le chercher en France⁵⁹. Le pape devait finir par céder, mais les tractations furent longues : Antonio Lante n'allait obtenir le titre de prince de Belmonte qu'en 1685 et son épouse pourrait enfin exiger qu'on s'adressât à elle en lui donnant de l'Excellence.

Mais revenons au mois d'avril 1683 : en acceptant de jouer le rôle que lui confiait Innocent XI, Marie-Anne réalisait une belle opération de glorification de sa personne, de *mise en visibilité* d'elle-même, dirions-nous aujourd'hui, à la cour pontificale d'abord, mais également à la cour de France où elle savait que sa contribution ne manquerait pas d'être valorisée. À cette opération elle avait habilement associé sa sœur, nouvelle arrivée dans l'arène romaine, désireuse de promotion sociale, et qui se trouvait par là propulsée elle aussi sur le devant de la scène internationale.

*

En avril 1683, Madame de Bracciano parvint à s'intégrer habilement dans la diplomatie de la cour pontificale. L'analyse de cet épisode permet de saisir quelle fut la marge d'action de la princesse ou, pour le dire avec une expression que Maria Mancini utilise à propos de Christine de Suède, elle montre comment son «humeur agissante» trouvait à s'exprimer⁶⁰. Dans cette cour, la Princesse ne détenait aucune charge, elle n'exerçait aucun pouvoir, mais son réseau de relations au sein du parti français de Rome, son appartenance à une famille de la vieille noblesse romaine et sa capacité à entretenir des relations avec la Curie lui permettaient de jouir d'un espace d'autorité propre aux femmes (la vérification des langes bénits était traditionnellement confiée à une femme issue de la grande aristocratie romaine), d'œuvrer pour sa propre prééminence sociale comme pour celle de sa sœur (elle espérait sans doute que la préséance cérémonielle trouve une correspondance dans la réalité d'un titre) et enfin de configurer une sphère particulière d'expérience où elle pouvait compter, où elle parvenait à «être», pour reprendre l'usage absolu de ce verbe, qu'affectionnait Saint-Simon.

Anne-Madeleine GOULET
(CNRS-CESR)

59. Voir V-CVaav, *Segreteria di Stato, Avvisi*, b. 46, ff. 542v-543v (aviso du 10 avril 1683).

60. Hortense et Marie Mancini, *Mémoires d'Hortense et de Marie Mancini*, éd. par Gérard Doscot, Paris, Mercure de France, coll. «Le Temps retrouvé», 1965, p. 143.